



Devoir envers mon locataire

Par Deb

Bonjour,

Je met en location une maison depuis 10 ans. Mon locataire me prévient d'un bouchon au niveau des toilettes. Je fais intervenir une entreprise de curetage de canalisation et l'intervenant m'annonce, après avoir passé une caméra, qu'il y a un système racinaires très bien implanté dans le réseau d'eau usées. Lui ne peut rien faire, il m'annonce qu'il faut faire intervenir un terrassier mais qu'au vu des dégâts il va falloir raser la SDB.

Je n'ai clairement pas les moyens de faire de tels travaux et mon assurance propriétaire non occupant ne prend pas en charge?

Que dois-je faire vis à vis de mon locataire ?

Dois-je lui trouver un logement ?

Et s'il ne veut pas partir, quel sont les recours ?

C'est une personne âgée, ce qui rend la situation d'autant plus compliquée?

Je vous remercie par avance pour vos réponses.

Par ESP

Bonsoir

Juridi, ces travaux vous concernent bien...

Techniquement ou financièrement, voyez d'autres professionnels car il est peut-être possible de creuser et poser un nouveau conduit, plutôt que raser la sdb ?